



Correctional Service
Canada

Service correctionnel
Canada



SAFETY, RESPECT
AND DIGNITY
FOR ALL

LA SÉCURITÉ,
LA DIGNITÉ
ET LE RESPECT
POUR TOUS

Renforcement de l'infrastructure des services correctionnels communautaires: évaluation de l'initiative des centres d'emploi dans la collectivité

*Comité d'évaluation
décembre 2005*



Buts de la présentation

- Présenter les conclusions et les recommandations de l'évaluation.
- Appuyer la présentation du Plan d'action de la gestion (PAG) par le BPR (CORCAN).
- Approbation du comité pour la publication du rapport et du Plan d'action.
- Déterminer les étapes suivantes.



Description du programme

- Environ 60 % des délinquants ont des besoins en matière d'emploi.
- Des fonds ont été octroyés de 2000 à 2005 pour mettre en place des centres d'emploi afin d'offrir une gamme de services d'emploi, notamment des évaluations individuelles, des services de counseling, des ateliers sur les techniques de recherche d'emploi et des services de placement.
- 25 centres d'emploi ont été financés par cette initiative (17 centres additionnels ont été créés).



Contexte et approche de l'évaluation

- Évaluation était requise en vertu de la lettre de décision du CT 828293: “Le secteur de la recherche du SCC effectuera la composante d'examen de ce projet ”.
- Il a été jugé plus pertinent d'effectuer une évaluation selon la Politique d'évaluation du SCT qui comprend les aspects de pertinence, succès, rentabilité et mise en œuvre.
- But : examiner le fonctionnement des centres en ce qui trait au processus de renvoi des délinquants, à leur évaluation, aux services et aux mesures de soutien communautaires.
- Méthodologie de l'évaluation :
 - Revue de la littérature et de documents;
 - Entrevues sur place entre novembre 2004 et janvier 2005;
 - Sondages en ligne;
 - Analyse de la base de données de l'emploi.



Conclusions et recommandations – Pertinence

CONCLUSION:

- L'initiative est conforme aux priorités du SCC. Les centres d'emploi répondent aux besoins des délinquants et contribuent à leur réinsertion sociale réussie dans la collectivité.

RECOMMANDATION :

- Aucune recommandation.



Conclusions et recommandations – Succès (Efficience)

CONCLUSIONS :

- Les fonds ont été utilisés aux fins prévues, à savoir créer de nouveaux centres d'emploi et améliorer les centres existants.
- Les points forts des centres : accès à des ressources axées sur l'emploi, partenariats communautaires, connaissances spécialisées des conseillers en emploi, environnement rassurant pour les délinquants.
- Les principaux moyens d'améliorer les centres : financement continu et soutenu, communication d'information au personnel et aux délinquants, liaison avec les employeurs de la collectivité.

RECOMMANDATION :

- Aucune recommandation.



Conclusions et recommandations – Succès (Efficacité)

CONCLUSIONS :

- ~1000 délinquants, par année, ont trouvé un emploi ou suivi des cours de formation.
- Les services d'emploi offerts ont augmenté en passant de plus de 3000 en 2001 à plus de 10 000 en 2004.
- La majorité des renvois sont effectués par des ressources communautaires; les évaluations portent sur les besoins pertinents des délinquants; les délinquants ont le sentiment que le recours aux services des centres d'emploi leur a donné plus d'assurance pour chercher un emploi; les partenaires communautaires fournissent un bon soutien aux centres d'emploi.
- La sensibilisation à propos des centres doit être améliorée.

RECOMMANDATION :

3. Amélioration de la communication avec le personnel du SCC à propos des centres (i.e., emplacement, processus de renvoi et services offerts). Communiquer les résultats aux intervenants principaux afin d'en faire la promotion.



Conclusions et recommandations – Succès (Efficacité, - suite -)

CONCLUSIONS :

- Certains facteurs empêchent les délinquants de se chercher un emploi : manque de documents (p. ex. NAS) & équipement de travail (p. ex. bottes, casques, gants).
- L'augmentation de partenariats a été identifiée comme moyen pour faciliter le placement des délinquants.

RECOMMANDATIONS :

5. Lorsque les délinquants sont libérés, s'assurer qu'ils ont les documents pertinents (p. ex., NAS) et les outils nécessaires pour l'emploi.
6. Améliorer les activités de sensibilisation pour développer des partenariats fructueux.



Conclusions et recommandations – Rentabilité

CONCLUSIONS:

- Des coûts supplémentaires d'exploitation des centres (liés principalement au transport et à l'équipement de travail) ont été assumés par le SCC.
- Puisque les délinquants qui ont un emploi sont plus susceptibles de demeurer dans la collectivité que ceux qui n'ont pas d'emploi, les économies que peut permettre de réaliser un programme visant à faciliter l'employabilité sont substantielles.

RECOMMANDATION :

8. Adopter un système de suivi plus détaillé et plus uniforme en ce qui concerne les dépenses des centres d'emploi, afin de faciliter les évaluations futures (évaluation exhaustive de la rentabilité des centres).



Conclusions et recommandations – Mise en oeuvre

CONCLUSIONS :

- Avant l'entrée en vigueur de l'Approche correctionnelle judiciaire, on ne comptait que huit centres d'emploi. Les fonds alloués ont permis de créer 17 nouveaux centres, d'instaurer des processus de renvoi et d'évaluation et d'offrir des services et un soutien aux délinquants.
- Les processus d'évaluation et de renvoi ne sont pas standardisés.

RECOMMANDATIONS :

2. Renvoi automatique au SGD lorsqu'il est établi, dans la stratégie communautaire du délinquant, que l'emploi constitue un besoin .
4. Développer un outil d'évaluation exhaustif et standardisé pour les conseillers en emploi, en vue d'établir un lien (long terme) avec les résultats correctionnels des délinquants.



Conclusions et recommandations – Résultats non prévus

CONCLUSION :

- La base de données de l'emploi contient uniquement des renseignements sur les délinquants qui ont fait appel aux services des centres et ont trouvé un emploi, ce qui ne permet pas d'évaluer l'efficacité/l'incidence des services d'emploi offerts dans la collectivité.

RECOMMANDATIONS :

1. Tenir un registre de tous les délinquants qui fréquentent les centres pour identifier le lien entre l'utilisation des services des centres d'emploi et le résultat (p. ex., situation et temps passé dans la collectivité) et déterminer le modèle de prestation des services d'emploi qui est le plus efficace. Étudier la possibilité de saisir les données dans le SGD à des fins d'uniformité et pour faciliter l'accès aux rapports sur les résultats.
7. Revoir les divers modes de prestation des services pour pouvoir obtenir des résultats plus détaillés.
9. Veiller à ce que tous les renseignements relatifs aux initiatives actuelles et futures en matière d'emploi soient communiqués à CORCAN.



Étapes suivantes

- Présentation du Plan d'action par le BPR.
- Approbation pour la publication du rapport d'évaluation et PAG.
- Présentation d'un suivi au Comité d'évaluation dans 6 à 9 mois : suivi sur la mise en oeuvre du Plan d'action et fermeture possible du dossier.
- Analyse coût avantage à la fin de l'année 2006/07.